

**PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME
NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE**

COMPOSANTE ACTEURS NON ETATIQUES

Action : Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'arrondissement de Pikine Est, Guinaw rail sud et Nord

**Compilation des rapports
narratifs financiers des
deux phases d'exécution
du programme**

OCTOBRE 2010

SOMMAIRE

- 1- Rapport narratif financier de la première phase**
- 2- Rapport narratif financier de la deuxième phase**
- 3- Tableau consolide de l'exécution des dépenses corrige après audit**

CONSORTIUM CLC/DPE – CC/DGR

**PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME
NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE**

COMPOSANTE ACTEURS NON ETATIQUES

Action : Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'arrondissement de Pikine est, guinaw rail sud et Nord

RAPPORT FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME

Mars 2009

Référence contrat : N° EuropeAID FED/125-862/M/ACT/SN/AP2/PAPNBG/SE-005-04
Année : 2008
Période d'exécution : Du 01 mars 2008 au 31 mars 2009
Préparé par : Le Service comptable

Introduction

Le présent rapport couvre deux périodes distinctes :

- Une première période comprise entre le 01 mars 2008 et le 31 octobre 2008 correspondant à la phase normale d'exécution du premier appel de fonds.
- Une deuxième période comprise entre le 1^{er} Novembre 2008 et le 31 mars 2009 correspondant à une phase d'arrêt pour cause de régularisation de l'exécution budgétaire et de redressement comptable.

Le rapport qui suit reconstitue les principaux éléments corrigés de la 1^{ère} phase d'exécution du programme ANE du Consortium CLC/DPE – CC/DGR et dont l'action porte sur le ***renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'Arrondissement de Pikine Est et Guinaw rail sud et nord.***

L'enveloppe budgétaire porte sur une subvention reçue de **20 651 222 FCFA** disponible dans le compte bancaire du CLC/DPE portant le N° 215/36400177 à la date du 08 mai 2008. Au 31 mars 2009, les dépenses engagées et effectivement exécutés dans le cadre du projet correspondent à un montant de **17 967 501 FCFA**. Soit théoriquement un solde positif de **2 683 721 FCFA**

Différentes opérations sur le compte peuvent expliquer la différence de solde entre le journal de banque et les dépenses réellement engagées reprises dans la liste détaillée des factures.

Cinq constats majeurs peuvent être faits à priori :

- Un retrait bancaire d'un montant de **1 484 097 FCFA** en solde négatif de départ ,objet d'un découvert bancaire qui a été consentie par le CLC/DPE pour régulariser des dépenses courantes liées à des activités en cours concernant un autre programme (Province d'Anvers/Dagoudane) qui utilisait le même compte. Ce découvert n'a pas fait l'objet d'une régularisation avant le virement des montants de la première tranche du budget. Ce montant a été retenu dès le positionnement du budget sans préavis par la banque. Ce gap a été régularisé à la date du 04/03/2009 pour un montant de **1 500 000 FCFA** (voir référence Journal banque).

- Une demande d'appel de fonds d'un montant de **500 000 FCFA** en date du 06/06/2008 a été négociée avec notre partenaire CCDGR pour assurer des dépenses de fonctionnement du CLC/DPE pour le début du programme à cause du retard dans la mise à disposition de nos fonds concernant le programme d'appui de la Province d'Anvers. Ce montant sera également régularisé dès la libération de notre budget de fonctionnement.
- Il faut signaler également que l'apport de 10% d'un montant total de **6 895 000 FCFA** constitué par notre partenaire Terre Nouvelle a été régularisé. Ce budget d'un montant **6 295 000 FCFA** a été viré sur le compte à la date du 18/03/2009. Le Gap de **565 500 FCFA** s'explique par le fait que les dépenses de l'activité ERO ont été déjà engagées sur l'apport avant le virement des fonds.(voir référence Journal banque)
- Retrait d'un montant de **962 625 FCFA** en date du 30/06/2008 représentant un budget viré de **970 815 FCFA** en date du 27/05/2008 pour le compte d'une organisation membre du CLC/DPE dans le cadre du financement de son projet culturel. En fait il s'agit d'un transfert international que la comptabilité a régularisé suite à une lettre de demande de décaissement émanant du PEC.(voir référence Journal banque)
- Retrait d'un montant de **517 500 FCFA** en date du 14/07/2008 représentant un budget viré de **517 500 FCFA** en date du 09/07/2008 pour le compte d'une organisation membre du CLC/DPE dans le cadre du financement de son projet. En fait il s'agit d'un virement de Terre Nouvelle (Compte CNCAS) au profit de l'AHPE (Association des handicapés de Pikine-Est suite à une lettre de demande de décaissement émanant de AHPE.(voir référence Journal banque)
- Régularisation de l'avance sur salaire versée à l'ancien RAF d'un montant de **350 000 FCFA** consentie à la date du 08/08/2008 par un reversement du même montant à la date du 02/03/2009.(voir référence Journal banque)

Au niveau administratif et comptable, la gestion financière était assurée par le responsable administratif et financier assisté du chargé des finances du CCDGR sous la supervision du coordonnateur et des deux présidents administrateurs du budget, ordonnateurs des dépenses et cosignataires des chèques.

Des dispositions en matière d'outils et de procédures de gestions ont été prises :

- Domiciliation des fonds dans le compte N° **215 364 00 177** à l'Agence CBAO de Pikine Tally Boumack.
- Ouverture d'un journal « compte banque »
- Ouverture d'un compte « caisse centrale » géré au niveau de la comptabilité centrale du CLC et alimenté mensuellement.
- Ouverture d'un compte « caisse auxiliaire » logé au niveau de CCDGR. La caisse auxiliaire est alimentée mensuellement par la caisse centrale et suivi par le responsable administratif et financier.
- Tableau de suivi budgétaire
- Liste détaillée des factures LDF (Grand livre)
- Proposition et validation d'un manuel de procédures opérationnelles.

I - TABLEAU CONSOLIDE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

| N° | RUBRIQUES | BUDGET | EXECUTIO N | SOLDE |
|-----------|---|-------------------|-----------------------|------------------|
| 01 | Ressources humaines | 8 055 000 | 7 315 000 | 740 000 |
| 02 | Voyages | 360 000 | 106 850 | 253150 |
| 03 | Equipements, matériels et fournitures | 5 195 000 | 4 722 360 | 472 640 |
| 04 | Bureau local | 1 416 000 | 1 159767 | 256 233 |
| 05 | Autres coûts et services | 3 395 000 | 3 026 524 | 368 476 |
| 06 | Autres | 2 100 000 | 910 500 | 1 189 500 |
| 07 | Provisions | 0 | 0 | 0 |
| 08 | Couts administratifs | 130 222 | 726 500 | -596 278 |
| | TOTAL | 20 651 222 | 17 967 501 | 2 683 721 |

II - Analyse détaillée de l'exécution budgétaire

Les fonds libérés dans le cadre de cette première phase d'exécution ont été principalement utilisés dans les rubriques (1) ressources humaines, (2) voyages, (3) équipements matériels et fournitures, (4) Bureau local, (5) autres coûts et services, (6) Coûts administratifs tel que indiqué dans la structure budgétaire du projet.

1. RESSOURCES HUMAINES : 7 315 000

Cette rubrique prend en compte les salaires du personnel permanent et temporaire affectés à l'action. Elle prend en compte aussi les per diem pour missions et déplacement et frais de communication des deux présidents (du CLC et du CCDGR) dans le cadre des missions d'informations et de consultations auprès des autorités administratives locales.

Ainsi, les frais de personnel ont été libérés pour 07 mois à raison de **1 045 000 FCFA** mensuel après déduction d'un précompte de 5% qui doit être reversé au trésor public. Ce précompte n'a pas encore été versé dans les comptes du trésor du fait d'un retard dans la finalisation des documents administratifs associés.

Pour ce qui est des sommes versés aux présidents au titre de frais de déplacement et de communication, elles représentent un montant de 360 000 FCFA sur une période de 4 mois.

2. VOYAGES : 106 850

Ce poste enregistre les frais de trajets locaux en terme de frais de transport et déplacement des personnes qui interviennent dans le cadre de l'action (personnel technique et autres organes des dirigeants,...).

Le montant total de la rubrique est de **106 850 FCFA**.

3. EQUIPEMENTS – MATERIELS ET FOURNITURES : 4 722 360

Il s'agit des acquisitions en termes de matériels informatiques et mobilier de bureau dans le cadre du programme. Ces acquisitions ont été faites globalement dans un processus d'appel d'offre restreint. Pratiquement tous les articles ont été achetés en double pour une plus grande

opérationnalité des membres de l'équipe technique répartis dans les deux structures.

Globalement le programme a permis d'acquérir 04 ordinateurs P4 Ecrans plat, 04 onduleurs, 01 ordinateur portable, 01 vidéo projecteur, 02 appareils photo numérique, 02 machines à reliure, 04 tables d'ordinateurs, 04 chaises de bureau,, 02 imprimantes laser, 01 photocopieuse pour un montant global de **4 722 360 FCFA.**

4. BUREAU LOCAL : 1 159 767

Il s'agit des dépenses liées aux fournitures de bureaux (**364 500 FCFA**) et des frais de tirages, reliure, eau ,électricité et téléphone (**795 267 FCFA**). En fait ce sont des charges de fonctionnement courantes liées à des services extérieures que nous imputons à cette rubrique. Du fait de la non disponibilité du budget du programme d'appui d'Anvers au CLC/DPE, les dépenses de fonctionnement sont pratiquement pour la majeure partie, supportées par le budget du projet.

5. AUTRES COUTS ET SERVICES : 3026 524

Ce poste reprend les frais liés à la réalisation de la cartographie institutionnelle des 03 communes, zone d'intervention du projet, les frais de services financiers, les conférences et séminaires ainsi que les actions de visibilité.

La cartographie institutionnelle a été réalisée avec un consultant choisi par une liste de proposition technique et financière. Les dépenses de cette sous rubrique concerne les honoraires du consultant pour **1 600 000 FCFA**, les indemnités versé aux enquêteurs pour **372 500 FCFA** et les frais d'organisations de deux ateliers méthodologiques pour **113 000 FCFA.**

Les frais bancaires ont été imputés pour **153 724 FCFA.** Les conférences et séminaires comprennent les frais des réunions des organes du programme (Conseil d'administration, comité de pilotage et équipe technique) pour un montant total de **140 500 FCFA.**

Pour ce qui est des actions de visibilité, elles comprennent les dépenses liées à la journée de lancement du programme organisée en collaboration avec les trois mairies d'arrondissement (**461 800 FCFA**) et les frais de confection de 02 enseignes et de 02 banderoles pour le CLC/DPE et le CCDGR pour un montant **185 000 FCFA.**

6. AUTRES : 910 500

Dans cette rubrique, on a imputé les frais des émissions radiophoniques (**345 000 FCFA**) ainsi que ceux relatifs aux activités de sensibilisation et d'animation (**565 000 FCFA**).

Pour les émissions radio, des acomptes de règlement ont été versé aux deux radios communautaires de la banlieue en l'occurrence Rail Bi FM (**250 000 FCFA**) et Oxy jeunes FM (**95 000 FCFA**) selon les termes contenus dans les protocoles de partenariat.

Dans les actions de sensibilisation et animation ont été imputés les frais des évaluations rapides organisationnelles (ERO) pour un montant total de **565 000 FCFA**.

10. COUTS ADMINISTRATIFS : 726 500

C'est un poste qui a enregistré certains aspects du fonctionnement, qui n'ont pas pu être imputés par rapport aux autres rubriques.

Il s'agit notamment des achats de cartes de communication, des frais d'entretien, de réparation et de nettoyage, l'acquisition de clefs USB et d'un modem pour la connection internet.).

- Le reliquat de **10 000 F CFA** sur le montant du décaissement concernant les salaires des mois de mars et avril 2008 a servi à des dépenses de fonctionnement notamment le transport et les frais de communication pour la coordination des activités du programme comme le montre le correctif apporté sur le journal caisse central en date du 13 /06/2008 . Par conséquent les totaux sur le journal caisse central ont été modifiés.
- Les noms figurant sur les factures de la SENELEC et de la SDE se justifient par le fait que les noms de l'ancien propriétaire de notre bâtiment et de son fils n'ont pas fait l'objet d'une mutation auprès desdits fournisseurs. L'acte notarié de vente de la propriété au CLC/DPE sera apporté comme preuve de l'effectivité de la domiciliation de la facturation.
- Le règlement de la facture SENELEC en date du 05/09/2008 a été effectif mais la perte du reçu de paiement nous a obligé a demandé à l'agence de fournir un mouvement des paiements annexé à une attestation de paiement de factures pour prouver l'exécution de

cette dépense . Ces documents sont annexés au justificatif de cette dépense.

- L'achat du modem en date du 15 octobre 2008 n'a pas fait l'objet d'une facture dans la mesure où l'appareil de seconde main acquis dans l'urgence a été cédé par un exploitant de cybercafé par le comptable. La facture sera régularisée auprès du fournisseur.

Informations complémentaires sur le rapport :

- Reliquat sur le 3^{ème} approvisionnement de la caisse auxiliaire d'un montant de **15 500 FCFA** a été régularisé sur le journal caisse centrale à la date du(voir journal caisse centrale).
- La régularisation des prêts au personnel et à certains membres constatée sur la comptabilité se fera dans la deuxième phase. Il concerne les opérations enregistrées aux dates suivantes : 08/08/2008 (Prêt au président voir Journal banque) , 29/07/2008 (Avance dur salaire RAF voir Journal banque)

III - CONCLUSIONS

De façon globale, l'analyse financière qu'on peut faire de ce rapport est que l'ensemble des actions faites et des dépenses engagées et exécutés ont été faits dans le cadre des actions circonscrites dans le projet sauf erreur ou omissions.

Il n'a pas été aisé de faire les imputations pour certaines dépenses du fait du caractère un peu généraliste des postes en eux-mêmes.

Les régularisations concernant les opérations bancaires notamment le découvert bancaire consenti sur le compte du programme d'appui d'Anvers et l'avance de fonds pour le fonctionnement du CLC/DPE seront effectives dès la normalisation des comptes bancaires du CLC/DPE. En effet, un compte spécifique est en procédures d'ouverture pour permettre de séparer toutes les opérations de banques relatives aux différents programmes.

ANNEXES

- **Journal caisse centrale**
- **Journaux caisse auxiliaire**
- **Journal de banque**
- **Tableau de suivi et d'exécution budgétaire**
- **Grand livre ou Liste détaillée des factures**
- **Relevés bancaires**

**PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME
NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE**

COMPOSANTE ACTEURS NON ETATIQUES

Action : Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'arrondissement de Pikine Est, Guinaw rail sud et Nord

Rapport financier de la 2^e zone phase du programme

OCTOBRE 2009

Organisation bénéficiaire : Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine-Est (CLC/DPE)

Référence contrat : N° EuropeAID FED/125-862/M/ACT/SN/AP2/ PAPNBG/SE-005-04

Année : 2009

Compte bancaire n° : 215 36 400 177 - 58

Période d'exécution de la deuxième phase:

Période initiale : Du 1^{er} novembre 2008 au 17 juin 2009.

Avenant : 18 juin 2009/ 17 août 2009.

Solde budget 1^{ère} phase : 8 331 743 FCFA

Financement 2^{ème} phase reçu : 28 994 625 FCFA

Budget exécuté : 31 144 611 FCFA

Budget restant : 6 748 352 FCFA

Introduction

Le rapport qui suit reconstitue les principaux éléments corrigés de la 2^{ème} phase d'exécution du programme ANE du Consortium CLC/DPE – CC/DGR et dont l'action porte intitulé « ***Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'Arrondissement de Pikine- Est et Guinaw rail sud et nord*** ».

Suite à une demande du CLC/DPE , le projet a fait l'objet d'un avenant de prolongation de contrat avec l'UGP/ANE sur une période de deux mois allant du 17/06/2009 date d'expiration du contrat initial, à la date du 17 août 2009.

L'exécution des dépenses a été arrêtée à la date du 17 août 2009 selon les termes de l'avenant au contrat.

I/ Etat des finances au 31 août 2009

| | Caisse | Banque | Dépenses |
|-------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------|
| Report solde 1 ^{ère} phase | | 8 331 743 | |
| Régularisations | | 580 000 | |
| Provision | 2 557 165 | 28 994 625 | 35 279 053 |
| Exécution | 2 503 995 | 31 158 016 | 31 144 611 |
| Solde | 53 170 | 6 748 352 | 4 134 442 |

II/ Les opérations de régularisation

Les opérations de régularisation concernent le versement de l'apport de 10% du budget global ainsi que les remboursements des avances de fonds diverses enregistrés durant la première phase d'exécution du projet.

| Opérations | Date | Modalité | Commentaires |
|-------------------------------------|------------|---|--|
| Versement apport de 10% | 18/03/2009 | Chèque de versement d'un montant de 6 295 000 FCFA de CNCAS | L'apport de 10% constitue le reliquat du budget global du projet estimé à 68 952 566 F CFA. |
| Remboursement d'une avance de fonds | 17/08/2009 | Versement de 500 000 F CFA en espèces sur le compte | Cette avance de 500 000 a été contractée à la date du 06/06/2008 pour honorer les frais de fonctionnement du CLC/DPE hors programme. |
| Remboursement d'un emprunt | 17/08/2009 | Versement de 50 000 FCFA en espèces sur le compte | Cet emprunt a été contracté par l'ancien président du CLC/DPE. |
| Remboursement d'un emprunt | 17/08/2009 | Versement de 30 000 FCFA en espèces sur le compte. | Cet emprunt a été contracté par l'ancien comptable du CLC/DPE. |
| Retrait d'un | 14/08/2009 | Versement | Ce montant de 750 000 a été |

| | | | |
|----------|--|--|---|
| virement | | chèque BCEAO d'un montant de 750 000 FCFA de la Perception Pikine. | octroyé comme subvention de la Mairie d'arrondissement de Pikine aux ASC. Le compte du CLC/DPE n'a servi qu'à la transaction. |
|----------|--|--|---|

III - TABLEAU CONSOLIDE DE L'EXECUTION DES DEPENSES

| N° | RUBRIQUES | BUDGET | EXECUTION | SOLDE |
|-----------|------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| 01 | Ressources humaines | 10 020 000 | 10 300 000 | - 280 000 |
| 02 | Voyages | 240 000 | 179 500 | 60 500 |
| 03 | Equipements, matériels fournitures | 0 | 0 | 0 |
| 04 | Bureau local | 788 000 | 621 400 | 166 600 |
| 05 | Autres coûts et services | 13 750 000 | 11 976 211 | 1 773 789 |
| 06 | Autres | 7 295 000 | 6 176 000 | 1 119 000 |
| 07 | Provisions | 1 289 900 | 0 | 1 289 900 |
| 08 | Coûts administratifs | 189 615 | 1 891 500 | 4 653 |
| | TOTAL | 35 279 053 | 31 144 611 | 4 134 442 |

IV - Analyse détaillée de l'exécution budgétaire

Les fonds libérés dans le cadre de cette deuxième phase d'exécution ont été principalement utilisés dans les rubriques (1) ressources humaines, (2) voyages, (3) équipements matériels et fournitures, (4) Bureau local,

(5) autres coûts et services, (6) Coûts administratifs tel que indiqué dans la structure budgétaire du projet.

7. RESSOURCES HUMAINES :

Montant total dépensé : 10 300 000 FCFA

Cette rubrique prend en compte les salaires du personnel permanent et temporaire affectés à l'action. Elle prend en compte aussi les perdiems de place du personnel affecté à l'action.

Ainsi, les frais de personnel ont été libérés pour 09 mois à raison de **1 045 000 FCFA** mensuel après déduction d'un précompte de 5% reversé au trésor public (495 000). Le montant global versé en salaire de personnel est estimé à **10 300 000 FCFA** ainsi réparti:

- **9 405 000 FCFA** paiement salaire net du personnel
- **15 000** Perdiem personnel affecté à l'action
- **495 000 FCFA** reversement du précompte BRS de 5% de la 2^{ème} phase
- **385 000 FCFA** régularisation du précompte BRS de 5% de la 1^{ère} phase. Ce précompte n'a pas été versé dans les comptes du trésor dans la première phase du fait d'un retard dans la finalisation des documents administratifs associés.

Cette régularisation explique le solde négatif de – **280 000 FCFA** dans la rubrique ressources humaines.

8. VOYAGES : 179 500 FCFA

Ce poste enregistre les frais de transport et déplacement pour des trajets locaux du personnel affecté à l'action (personnel technique du programme) et des responsables du CLC/DPE.

Le montant total de la rubrique est de **179 500 FCFA**.

9. EQUIPEMENTS – MATERIELS ET FOURNITURES : 0

Il s'agit des acquisitions en termes de matériels informatiques et mobilier de bureau dans le cadre du programme. Cette rubrique de dépenses a été exécutée dans la première phase. Des investissements matériels ne se sont pas faits dans la deuxième phase.

10. BUREAU LOCAL : 621 400 FCFA

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement de la coordination du programme notamment le CLC/DPE.

- fournitures de bureaux : **468 000 FCFA**
- Autres services (tirages, reliure, eau, électricité et téléphone) : **153 400 FCFA.**

11. AUTRES COUTS ET SERVICES : 11 976 211

Ce poste reprend le coût d'audit pour : **3 600 000 F CFA**

Les frais bancaires ont été imputés pour **102 511 FCFA.** Les conférences et séminaires comprennent les frais de formations : forum Pikine- Est, formation sur les textes de la décentralisation, formation sur le code de l'environnement, formation en technique de plaidoyer, forum de Guinaw Rails pour un montant total de **5 288 200 FCFA.**

Pour ce qui est des actions de visibilité, elles comprennent les dépenses liées à la confection de banderoles et de T-shirt pour les forums, la conception support audio visuel et la médiatisation des activités pour un montant total de **2 985 500 FCFA**

12. AUTRES : 6 176 000 FCFA

Dans cette rubrique, on a imputé les frais des émissions radiophoniques (**355 000 FCFA**) ainsi que ceux relatifs aux activités de sensibilisation et d'animation (**5 821 000 FCFA**).

11. COUTS ADMINISTRATIFS : 1 891 500 FCFA

C'est un poste qui a enregistré certains aspects du fonctionnement, qui n'ont pas pu être imputés par rapport aux autres rubriques.

Il s'agit notamment des achats de cartes de crédit téléphone, des frais d'entretien, de réparation et de nettoyage.

III - CONCLUSIONS

De façon globale, l'analyse financière qu'on peut faire de ce rapport est que l'ensemble des actions réalisées et des dépenses engagées et exécutés ont été faits dans le cadre des actions circonscrites dans le projet sauf erreur ou omissions.

ANNEXES

- **Journal de banque**
- **Journal de caisse**
- **Grand livre ou Liste détaillée des factures**
- **Tableau de suivi et d'exécution budgétaire**
- **Correctifs apportés après audit**

TABLEAU CONSOLIDE DE L'EXECUTION DES DEPENSES
CORRIGE APRES AUDIT

| N° | RUBRIQUES | BUDGET | EXECUTION | SOLDE |
|-----------|------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| 01 | Ressources humaines | 10 020 000 | 10 300 000 | - 280 000 |
| 02 | Voyages | 240 000 | 179 500 | 60 500 |
| 03 | Equipements, matériels fournitures | 0 | 0 | 0 |
| 04 | Bureau local | 788 000 | 621 400 | 166 600 |
| 05 | Autres coûts et services | 13 750 000 | 12 936 418 | 813 582 |
| 06 | Autres | 7 295 000 | 6 176 000 | 1 119 000 |
| 07 | Provisions | 1 289 900 | 0 | 1 289 900 |
| 08 | Coûts administratifs | 189 615 3 | 1 891 500 | 4 653 |
| | TOTAL | 35 279 053 | 32 104 818 | 3 174 235 |

Explications par rapport aux régularisations sur la rubrique 5. Autres coûts et services

5. AUTRES COUTS ET SERVICES : 12 936 418

Ce poste reprend le coût d'audit pour : **3 600 000 F CFA** constituant l'acompte et **900 000 FCFA** constituant le reliquat régularisé à la date du 23 novembre 2009. Soit un total de **4 500 000 FCFA**.

Les frais bancaires ont été imputés pour **102 511 FCFA** avant audit et un reliquat de **60 207 FCFA** a été enregistré pour la régularisation des

frais bancaires non enregistrés durant la période de novembre 2008 à mars 2009 comme l'a ressorti le rapport d'audit, d'où un total de **162 718** pour les frais bancaires.

En récapitulatif la rubrique 05. Autres coûts services a subi une augmentation de **960 207 FCFA** (900 000 FCFA + 60 2007 FCFA) dû aux régularisations faites d'où le nouveau montant de **12 936 418 FCFA** en exécution pour cette rubrique.